

quelques chiffres préliminaires sur le nombre de dossiers revus. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai cette année, il y a eu 596 libérations conditionnelles accordées. Des certificats de libération conditionnelle ont été accordés dans une proportion de 32.6 p. 100 des demandes reçues. En 1958, la proportion des décisions favorables était de 25.6 p. 100, et en 1957, à ce temps-ci de l'année, elle était de 30.4 p. 100.

A mesure qu'augmenteront les installations des institutions et des bureaux locaux pour l'obtention des rapports, on s'attend que les libérations conditionnelles seront accordées en plus grand nombre et que la commission pourra obtenir les divers rapports plus rapidement que dans le passé. La commission a pris des dispositions afin que les fonctionnaires régionaux renseignent davantage les détenus des diverses institutions au sujet des libérations conditionnelles.

Pour ce qui est des autres détails de la mise en œuvre des vœux du comité Fauteux, je dois rappeler au comité l'établissement du comité d'organisation du régime correctionnel et les études que ce comité a entreprises. J'ai consigné au compte rendu, l'an dernier, un résumé des attributions de ce comité; on y indiquait en détail les questions qui lui ont été confiées pour fins d'enquête et de rapport. Depuis, le comité a visité un certain nombre de pays; il a consulté le directeur du bureau des prisons à Washington, M. Bennett; il a visité également d'autres institutions du Centre et de l'Est des États-Unis; il a fait également une tournée d'inspection au Royaume-Uni, où il a visité un certain nombre d'institutions pénales.

Puis, certains membres du comité ont étudié le régime pénal en Scandinavie, en France, en Hollande et en Belgique. Après son voyage au Royaume-Uni et en Europe, le comité est revenu au Canada et, depuis, a étudié la situation dans les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario. Après son retour d'outre-mer, il s'est rendu dans l'Ouest du Canada, où il a assisté à la réunion du Congrès canadien des mesures correctionnelles à Vancouver. Puis, le comité s'est rendu en Californie, où il a procédé à un examen minutieux des institutions pénales de cet État. Ensuite, certains de ses membres ont visité diverses autres institutions situées dans l'Ouest des États-Unis.

Les membres du comité sont maintenant rentrés au Canada, et, après avoir mené une enquête sur la situation en Colombie-Britannique et en Alberta, je crois qu'ils se trouvent maintenant en Saskatchewan. Ils se rendront ensuite au Manitoba avant de rentrer à Ottawa. Ce sera le dernier de leurs déplacements et la fin de leurs études tant au Canada qu'à l'étranger. A partir de ce moment, le

comité préparera son rapport. Je m'attends à recevoir un certain nombre de recommandations provisoires, et le rapport définitif d'ici la fin de l'année.

**L'hon. M. Martin:** Le comité s'est-il rendu à Lansing et Jackson (Michigan)?

**L'hon. M. Fulton:** Pour autant que je sache, il n'a pas été dans ces localités.

En ce qui concerne les modifications intéressant les institutions elles-mêmes, je dirai qu'elles se rattachent étroitement au rapport du comité Fauteux et aux études auxquelles nous nous sommes livrés. Le commissaire des pénitenciers et son personnel ont procédé à un certain nombre de changements à titre d'essai. Je pense surtout à l'inauguration d'une nouvelle institution,—je ne devrais peut-être pas dire une nouvelle institution,—mais de ce que nous appelons des institutions satellites à William-Head (Colombie-Britannique) et à Valleyfield (Québec). Il est vrai que la décision d'établir ces institutions est due à ce que celles dont nous disposons maintenant en Colombie-Britannique et à Saint-Vincent-de-Paul, et ailleurs au Canada, à l'exception peut-être du Manitoba, sont beaucoup trop bondées. Néanmoins, nous avons pensé devoir rattacher à la nécessité de remédier à la population excessive de ces lieux de détention, l'établissement de certaines institutions à titre d'essai.

Les institutions de William-Head et de Valleyfield sont des pénitenciers d'un genre entièrement nouveau, ce que nous pourrions appeler des institutions ouvertes. L'expérience a remarquablement bien réussi. Il s'agit pour le moment encore d'essais sur une petite échelle, de ce que l'on pourrait appeler des institutions annexes destinées à absorber le surplus de détenus. Toutes deux peuvent loger environ 100 prisonniers. En outre, nous avons décidé d'établir une nouvelle institution dans la région de Springhill, dans les provinces Maritimes. J'ai annoncé, en mars dernier, je pense, qu'on avait déjà choisi un emplacement dans la région de Springhill. Le député de Cumberland insiste pour que je fasse un exposé détaillé sur cet emplacement, mais je suis sûr que lui et tous les membres du comité apprendront avec intérêt que nous sommes en train d'acquiescer des options sur certains terrains situés près de Springhill. Nous prévoyons que ces négociations se termineront prochainement. Je serai alors en mesure d'annoncer l'endroit précis où l'institution doit être établie.

De plus, je dois dire que, d'une manière générale, nous avons continué notre programme de formation du personnel au sein de la Direction des pénitenciers. Avec l'approbation du Conseil du Trésor, nous avons pris